

Décret

Générale

modern

Décret n° 2018-107/PRE portant convocation de la 8ème Législature.

n° 2018-107/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
13 mars 2018

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2018

Date du numéro
15 mars 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Résolution n°5/AN/06/5ème L du 28 janvier 2006 portant Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, notamment en son article 1er

VU La Décision n°3/2018/CC du 08 mars 2018 portant proclamation de résultats des Elections Législatives du 23 février 2018

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La convocation de la 8ème Législature de l'Assemblée Nationale de la République de Djibouti est fixée au Jeudi 15 Mars 2018.

Article 2

Le présent Décret sera inséré et publié.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH